LETTRE-PETITION :

Monsieur le Ministre,

Votre projet de réforme est inacceptable.

Il constitue une réforme globale du second degré à travers les modifications du décret EPLE qui concerne également le collège.

Il se traduit par :

- un accroissement dangereux de l'autonomie des établissements et des prérogatives des chefs d'établissements. Ainsi serait confié à la gestion locale près d'un tiers de l'horaire professeur au risque de conduire au développement des inégalités et à la concurrence entre les disciplines, voire entre les établissements ;
- un « accompagnement personnalisé » des lycéens installé au détriment des horaires disciplinaires dispensés aux élèves et qui ne répond pas à leur demande légitime ;
- une dénaturation de l'enseignement disciplinaire, en particulier pour les disciplines qui sont cantonnées en seconde dans les enseignements d'exploration réduits à 1h30 ;
- la mise en place d'un tronc commun en classe de première qui ne répond en rien à de réelles possibilités de changement de parcours pour les élèves, mais qui permettrait l'augmentation des effectifs dans les classes et la poursuite des suppressions de postes ;
- une extension des missions des enseignants bien au-delà de leurs responsabilités, en premier lieu sur l'orientation et une remise en cause des missions des conseillers d'orientation psychologues.

Il n'apporte aucune réponse à la demande unanime d'amélioration des conditions de travail des personnels et des conditions d'étude des élèves.

Pourtant, le lycée doit être amélioré et personne ne peut se résoudre à la persistance de l'échec d'un nombre important de jeunes, en particulier en classe de seconde.

Nous vous demandons solennellement de renoncer à ce projet, de reprendre les discussions sur d'autres bases, et de poursuivre celles sur les séries STI - STL.

NOM	Prénom	Qualité	Localité	Signature